

Paris, le 04 janvier 2024

N/réf. : 2024-2915

Note de position
Union Plasturgie Bâtiment :
les industriels des plastiques du bâtiment
engagés contre la pollution plastique

Régulièrement relayée à la une des médias, le problème de la pollution plastique mobilise tous les acteurs industriels de la filière.

Aujourd'hui l'UPB et ses membres tiennent à rappeler que les produits plastiques sont multiples et que ceux qui sont employés dans le bâtiment s'intègrent durablement dans les objectifs environnementaux.

Dernier évènement en date sur le sujet : les négociations pour aboutir à un Traité Mondial contre la pollution plastique qui sont engagées entre 135 pays depuis fin 2022.

La seconde session d'échanges s'est tenue fin mai à Paris, la troisième s'est achevée courant novembre à Nairobi, la prochaine session est prévue en avril 2024 au Canada.

L'UPB salue et soutient ce processus et l'ambition qui l'anime.

Paris a été le théâtre d'échanges vifs, et l'espace médiatique a été occupé par des prises de parole tranchées et portant des allégations parfois simplistes et souvent erronées.

Aujourd'hui, l'UPB veut faire entendre la voix des industriels français des produits plastiques pour le Bâtiment dans un contexte où ces plastiques sont montrés du doigt et rétablir quelques vérités : de l'ambition vertueuse à l'utopie, il n'y a qu'un pas.

Nos produits sont aujourd'hui présents dans le bâtiment français à travers de très nombreuses applications. On les retrouve par exemple dans :

- les systèmes de canalisations, de distribution d'eau sanitaire, de gestion des eaux usées
- les produits et équipements des réseaux électriques et télécommunications
- les menuiseries, portes, baies et fermetures
- l'isolation intérieure et extérieure
- les bardages et revêtements extérieurs
- les revêtements de sols et murs
- les membranes d'étanchéité toitures

Les plastiques du bâtiment ont un rôle majeur pour améliorer les performances et le confort des bâtiments. Ils permettent de réduire drastiquement les consommations d'énergie de la construction et notre empreinte carbone par leurs qualités techniques d'isolation thermique ou acoustique, tout en respectant les critères esthétiques les plus exigeants. Ils participent aussi au quotidien à l'accès à l'eau et l'hygiène. Les tubes pour l'hydrodistribution fournissent l'eau potable avec une sécurité sanitaire garantie.

Les plastiques du bâtiment répondent déjà à des cadres normatifs stricts et extrêmement exigeants, d'un point de vue technique et également sanitaire et ils font l'objet de contrôles et audits réguliers par des tiers indépendants tant sur les process de productions que sur la qualité des produits finis. De telle sorte que l'ensemble des plastiques utilisés pour le bâtiment se distingue par des durées de vie longues, couvrant plusieurs décennies d'usage avec des procédures de maintenance et d'entretien peu exigeantes. Dans la très grande majorité des cas ils dureront autant que le bâtiment lui-même.

Il est important de rappeler que, depuis des années, les industriels qui conçoivent et fabriquent les produits plastiques à destination du bâtiment ont mis en place des processus d'amélioration continue pour réduire la consommation de matière première, d'eau et d'énergie nécessaire à leur transformation, limiter les déchets, les ré-utiliser lorsque cela est possible.

Aujourd'hui les stratégies d'économie circulaire ont pris une autre dimension : éco-conception, fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) / ecopassport® (PEP) et calcul de l'empreinte carbone... (avec l'obligation de la réduire).

Enfin depuis 2023, la filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits et matériaux de construction du bâtiment est mise en place avec l'objectif d'assurer la fin de vie des différents matériaux. Deux enjeux sont associés : collecter et trier l'ensemble des déchets issus des activités du bâtiment, dont les plastiques (moins de 0.5% du tonnage de déchets émis par le bâtiment par an) et développer des filières de recyclage pour densifier les flux collectés, suppléer la valorisation énergétique et bannir l'enfouissement. Les objectifs de la REP fixent des taux de recyclage de 17% en 2024 puis 24% en 2027.

L'UPB, les organisations professionnelles et les industriels qu'elles rassemblent soutiennent que les produits plastiques pour le bâtiment sont, à ce jour, une des meilleures solutions, à la fois fiable et disponible, qui permette de relever les défis du second œuvre du bâtiment français en matière de performance, d'attendus de confort et d'impact écologique, tout en préservant le pouvoir d'achat des Français.

Les produits plastiques du bâtiment sont :

- Performants
- Faciles et économes à poser, grâce à leur légèreté notamment
- D'une longévité remarquable
- Fiables
- Esthétiques
- Économes en CO2 comme en ressources
- Généralement aptes à la valorisation ou au recyclage,
- Évalués, tracés, certifiés pour un service rendu constamment optimum
- Suivis dans le cadre de règlements sanitaires reconnus pour leurs exigences (règlement REACH, ACS pour l'eau potable, émissions de COV pour l'air intérieur)

Pour le bâtiment, les plastiques sont incontournables. Les industriels et l'ensemble de la filière sont extrêmement concernés et actifs pour en limiter les impacts, préserver notre environnement et plus largement notre planète.

Chaque acteur est déjà très impliqué dans la lutte contre la pollution plastique, à la fois pour des enjeux de compétitivité et par conviction.

L'industrie française des produits plastiques du bâtiment se place résolument comme un allié dans la lutte contre la pollution plastique en s'inscrivant pleinement dans la REP bâtiment et en favorisant un usage sobre et responsable de ses matières.

Supprimer la pollution plastique est nécessaire, possible, et chacun peut et doit œuvrer en ce sens.

Supprimer les plastiques n'est simplement pas réaliste et, dans le cas des produits du bâtiment, totalement contreproductif en matière d'impact carbone... et donc de réchauffement climatique.